RCS : EPINAL
Code greffe : 8801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EPINAL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00473
Numéro SIREN : 852 223 684
Nom ou dénomination : ABF BAT

Ce dépôt a été enregistré le 21/10/2021 sous le numéro de dépôt 6398

Greffe du tribunal de commerce d'Epinal
Espace Judiciaire J-V Daubié - Place Jeanne d'Arc 88000 EPINAL
Téléphone : 0354591850
www.greffe-tc-epinal.fr - www.infogreffe.fr

VV/2019 B 00473
ABF BAT
17 RUE DES ALLIÉS
88100 SAINT-DIÉ-DES-VOSGES

Nos références : VV/2019 B 00473

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT

(Articles R.123-102 et R.123-111 du code de commerce)

CONCERNANT :

Forme juridique : Société par actions simplifiée à associé unique

Dénomination sociale : ABF BAT

Siège social ou établissement principal (pour société étrangère) :

17 RUE DES ALLIÉS
88100 SAINT-DIÉ-DES-VOSGES

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 852223684 R.C.S Epinal

Le greffier soussigné constate le 21/10/2021 le dépôt, arrivé au greffe le 20/10/2021, enregistré sous le numéro 2021/6398, des actes et pièces suivants :

- Les documents comptables sociaux de l'exercice clos le 30/06/2020

Récépissé délivré le 21/10/2021
Le greffier
Maître Pierre-Alexandre DUPIRE

TRIBUNAL DE COMMERCE EPINAL

ABF BAT

Société par actions simplifiée au capital de 2 000 Euros
Siège social : 17 des Allies 88100 SAINT DIE DES VOSGES
R.C.S. EPINAL : 852 223 684

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 05/12/2020

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30/06/2020

RESOLUTION N° 2

L'Assemblée Générale entérine les comptes de l'exercice clos le **30/06/2020** faisant ressortir **un bénéfice** de **2 281** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur pour un montant de **0** Euros, soit un total à affecter de **2 281** Euros.

L'Assemblée Générale décide d'affecter la somme de **2 281** Euros, de la façon suivante :

- En **réserve légal** pour un montant de **200** euros
- Le solde au compte « **Report à nouveau** » soit un montant de **2 081** Euros.

Compte tenu de cette affectation les capitaux propres ressortent à **4 281** Euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale rappelle que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
30/04/2019	0 €	0 €	0 €
30/04/2018	0 €	0 €	0 €
30/04/2017	0 €	0 €	0 €

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Président
M. DINGER ALI



ABF BAT

Société par actions simplifiée au capital de 2 000 Euros
Siège social : 17 des Allies 88100 SAINT DIE DES VOSGES
R.C.S. EPINAL : 852 223 684

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 05/12/2020

L'an **deux mille vingt**, le **cinq décembre**, à neuf heures, au siège social **17 des Allies 88100 SAINT DIE DES VOSGES** les associés de la société **ABF BAT**, Société par actions simplifiée au **capital de 2 000 Euros**, divisé en **200 actions** de **10 Euros** de valeur nominale chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

Monsieur DINGER ALI, préside la séance en qualité de Président de la société.

Monsieur DINGER ALI, présents et acceptent, représentés tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social, soit la majorité requise pour les décisions ordinaires et qu'en conséquence l'Assemblée est régulièrement constituée et peut donc valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence ;
- les copies des lettres de convocations adressées aux associés ;
- la liste des associés ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le **30/06/2020** ;
- le rapport de gestion de la Présidente,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce,
- le texte des résolutions proposées,
- les statuts sociaux.

Puis le Président déclare que son rapport de gestion, le texte des projets de résolutions proposées, le rapport spécial, les comptes annuels, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi, les règlements et les statuts, ont été tenus à la disposition des Associés, au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée, pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Puis la Présidente rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport de gestion établi la Présidente,
2) Approbation des comptes de l'exercice social clos le **30 juin 2020** et quitus au Président,
3) Affectation du résultat de l'exercice,
4) Rapport sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
5) Questions diverses,
6) Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président donne lecture du rapport de gestion de la Présidente ainsi que du rapport spécial.

Enfin elle déclare la discussion ouverte.
Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

AS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur l'activité de la société établi par la Présidente, approuve ledit rapport ainsi que les comptes annuels arrêtés à la date du **30 juin 2020** tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports lesquels dont apparaître **un bénéfice** de **2 281** Euros.

L'Assemblée Générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne au Président quitus entier et sans réserves de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la Présidente et décide d'affecter **un bénéfice** de l'exercice s'élevant à **2 281** Euros auquel s'ajoute le **report à nouveau antérieur** pour un montant de **0 Euros**, soit un total à affecter de **2 281 Euros** de la manière suivante :

- En **réserve légal** pour un montant de **200** euros
- Le solde au compte « **Report à nouveau** » soit un montant de **2 081** Euros.

Compte tenu de cette affectation les capitaux propres ressortent à **4 281** Euros.

Conformément à l'article 243 Bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune somme n'a été distribuée à titre de dividendes au cours des trois précédents exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve ledit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

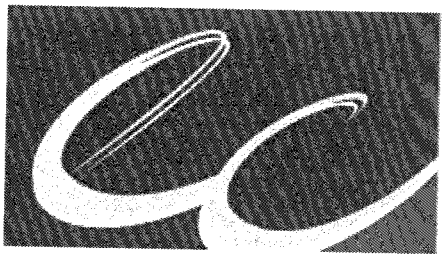
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Président
M. DINGER ALI





ABF BAT
17 DES ALLIES
88100 SAINT DIE DES VOSGES

COMPTES ANNUELS

Exercice du **05/07/2019** au **30/06/2020**

Cabinet REGARD D'EXPERTS	ABF BAT	

Sommaire

Exercice du 05/07/2019 au 30/06/2020

BIC - Déclaration 2065 - Impôt sur les Sociétés	*1*
BIC - Déclaration 2065 Bis- Impôt sur les Sociétés	*2*
BIC - Déclaration 2065 BisSuite - Impôt sur les Sociétés	*3*
BIC-RN 2900SD - Suivi des intérêts ...	*4*
BIC-RS 2033 A - Bilan	*5*
BIC-RS 2033 B - Compte de résultat	*6*
2033B - Divers à réintégrer	*7*
2033B - Divers à déduire	*8*
BIC-RS 2033 C - Immobilisations Amortissements	*9*
2033C - Détail du cadre III, plus & moins values	*10*
BIC-RS 2033 D - Provisions Déficits	*11*
2033D - Détail des dotations aux prov. et ch. à payer	*12*
2033E - Valeur ajoutée - Fiche de calcul	*13*
BIC-RS 2033 E - Valeur ajoutée	*14*
BIC-RS 2033 F - Composition du capital social /1	*15*
BIC-RS 2033 G - Filiales et participations /1	*16*
2067 - Relevé de frais généraux	*17*
Bilan Actif et Passif	*18*
Détail du Passif	*19*
Détail de l'Actif	*20*
Compte de Résultat 1/2	*21*
Compte de Résultat 2/2	*22*
Détail du Compte de Résultat	*23*

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2065-SD
(2020)

Direction Générale des Finances Publiques

IMPOT SUR LES SOCIETES

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **05072019** et clos le **30062020**

Régime simplifié d'imposition [X] Régime réel normal [ ]

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe [ ] Si PME innovante [ ] Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) [ ]

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration : SIE SAINT DIE
PLACE JULES FERRY

88107 SAINT DIE DES VOSGES

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A | IDENTIFICATION

Identification du destinataire :
ABF BAT
17 DES ALLIES

88100 SAINT DIE DES VOSGES

Insp. IFU	N° dossier	N° Siret
		85222368400014

Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :

B | ACTIVITE

Activités exercées (souligner l'activité principale) :
BATIMENT

Si vous avez changé d'activité, cochez la case [ ]

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d' identification de la société mère.

n° SIRET

C | RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf.notice)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux de 33,1/3 % ou au taux de 31 % | Bénéfice imposable au taux de 28% | Bénéfice imposable au taux de 15% : 2 281 | Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B) : **2 219**

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%

2 Plus-values Plus-values à long terme imposables au taux de 15%

Plus-values à long terme imposables au taux de 19% | Autres plus-values imposables au taux de 19% | Plus-values à long terme imposables aux taux de 0% | Plus-values exonérées art.238 quindecies

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches
(cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 sexies [ ] | Jeunes entreprises innovantes [ ] | Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art 44 octies A [ ] | Pôle de compétitivité [ ]
Entreprises nouvelles art.44 septies [ ] | Zones franches d'activité art.44 quaterdecies [ ] | Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies [ ] | Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies [ ]
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies [ ] | Autres dispositifs [ ]
Sociétés d'investissements immobiliers cotées [ ] | Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) | Plus-values exonérées relevant du taux à 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer, dans le secteur productif, art. 244 quater W [ ]

D | IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement

2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E | CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

F | ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNEES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI) [ ]

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2) [ ]
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G | COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? [ ] Si oui, indication du logiciel utilisé :

OGA/OMGA [ ] Viseur conventionné [ ]

Nom, adresse, téléphone :
- Professionnel de l'expertise comptable : Cabinet REGARD D'EXPERTS — Conforme à l'original — 4 rue Lafayette 67100 STRASBOURG — 0980669099
- Conseil :
- CGA/OMGA ou viseur conventionné : N° d'agrément

A SAINT DIE, le 29012021

Signature et qualité du déclarant
M. DINGER ALI — PRESIDENT

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Les dispositions des articles 34,35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004 s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant un droit d'accès et de rectification auprès de votre service des impôts.

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD
(2020)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise et date de clôture de l'exercice : **ABF BAT 30062020**

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même	(a)	
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a),(b),(c) et (d) ci-dessus (A préciser par nature sur les lignes e à h)		(e)	
		(f)	
		(g)	
		(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
7. Montant des revenus répartis		total (a à h)	

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2020)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **ABF BAT**
et Date de clôture de l'exercice **30062020**

J DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires**abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2019**, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 15 % (art. 219 I a *ter* et a *quater* du CGI)
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
MVLT réalisée au cours de l'exercice	
MVLT restant à reporter	

Formulaire obligatoire
Art. 46 quater-0 BA
de l'annexe III au CGI

Liberté·Egalité·Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

2900-SD
(2020)

SUIVI DES INTERETS DUS A DES SOCIETES LIEES OU REMUNERANT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR DES SOCIETES LIEES DIFFERES EN APPLICATION DE L'ARTICLE 212 DU CGI

Dénomination de l'entreprise	ABF BAT	N°Siret	85222368400014
Adresse	17 DES ALLIES 88100 SAINT DIE DES VOSGES		

I - QUOTITE D'INTERETS DIFFERES AU TITRE DE L'EXERCICE

Intérêts déductibles (cf. I de l'article 212 du CGI) versés à des entreprises liées ou rémunérant des emprunts garantis par des sociétés liées au titre de l'exercice	**(a)**	
Moyenne des sommes mises à disposition par des entreprises liées au titre de l'exercice	**(b)**	
Montant des capitaux propres au début ou à le fin de l'exercice (1)	**(c)**	4 281
Ratio d'endettement = (a) x [1,5 x (c) / (b)]	**(d)**	
Résultat courant avant impôts de l'exercice (2)	**(e)**	2 281
Dotations aux amortissements de l'exercice et quote-part de loyer de crédit-bail prise en compte dans le prix de levée d'option	**(f)**	
Ratio de couverture d'intérêts = 25% x [(e) + (f) + (a)]	**(g)**	570
Ratio d'intérêts servis par des entreprises liées = montant des intérêts reçus des entreprises liées	**(h)**	
Montant le plus élevé des trois ratios [(d) ou (g) ou (h)]	**(i)**	570
FRACTION D'INTERETS DIFFERES AU TITRE DE L'EXERCICE = (a) - (i) [Si (j) < 150 000 euros indiquer 0]	**(j)**	0

II- SUIVI DES INTERETS DIFFERES

Stock d'intérêts différés à l'ouverture de l'exercice (3)	Créés au titre du dernier exercice clos	**(k)**	
	Créés antérieurement au dernier exercice clos	**(l)**	
Montant de la décote (4) = (l) x 5%		**(m)**	
Stock d'intérêts différés restant à imputer après décote à l'ouverture de l'exercice = (k) + (l) - (m)		**(n)**	
Plafond d'intérêts différés imputables au titre de l'exercice = (g) - (a) [si (o) < 0, indiquer 0]		**(o)**	570
Montant d'intérêts différés issus d'exercices antérieurs et imputés au titre de l'exercice (5)		**(p)**	
Stock d'intérêts différés à la clôture de l'exercice = (n) + (j) - (p) (6)		**(q)**	

(1) ou montant du capital social à la fin de l'exercice si la société respecte les dispositions édictées par le code de commerce et plus particulièrement les articles L223-42, L225-248 et L241-6 et L242-29 de ce code.

(2) solde intermédiaire de gestion comptable déterminé dans les conditions prévues par l'article 532-7 du plan comptable général (ligne GW du tableau n°2052).

(3) Pour les membres d'un groupe fiscal, ce stock se limite aux intérêts différés non encore imputés créés avant la date d'entrée dans le groupe, ainsi qu'à ceux transférés sur agrément à la société membre bénéficiaire des apports à l'issue d'opération de restructuration (cf6 de l'article 223 I, et II de l'article 209 du CGI).

(4) en cas d'application de la tolérance prévue au n° 140 du BOI-IS-BASE-35-20-40-10 (exercice d'une durée inférieure à 12 mois) porter en (m) le montant de la décote à son prorata en mois étant précisé que pour apprécier la durée de l'exercice tout mois entamé est pris en compte pour un mois plein.

(5) (p) = (o) dans la limite de (n).

(6) Pour les membres d'un groupe fiscal, il convient de ne pas majorer le stock de la variable (j) (cf 13ème alinéa de l'article 223B du CGI).

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

① BILAN SIMPLIFIE

DGFiP N° 2033-A-SD2020

Désignation de l'entreprise : ABF BAT — 17 DES ALLIES — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : 88100 SAINT DIE DES VOSGES

SIRET : 8 5 2 2 2 3 6 8 4 0 0 0 1 4

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12 — Durée de l'exercice précédent * :

ACTIF

			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 30062020 Net 3	Exercice N-1 clos le Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles : Fonds commercial*	010		012		
	Immobilisations incorporelles : Autres*	014		016		
	Immobilisations corporelles*	028	10 500	030 1 283	9 217	
	Immobilisations financières* (1)	040		042		
	Total I (5)	044	**10 500**	048 **1 283**	**9 217**	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS : Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	1 100	052	1 100	
	STOCKS : Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2) : Clients et comptes rattachés *	068		070		
	Créances (2) : Autres * (3)	072	3 952	074	3 952	
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	4 468	086	4 468	
	Charges constatées d'avance *	092		094		
	Total II	096	**9 520**	098	**9 520**	
	Total général (I + II)	110	**20 020**	112 **1 283**	**18 736**	

PASSIF

			Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	2 000	
	Ecarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126		
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		
	Report à nouveau	134		
	Résultat de l'exercice	136	**2 281**	
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	**4 281**	
	Provisions pour risques et charges — **Total II**	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	8 465	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	5 949	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 41)	172	41	
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	**14 455**	
	Total général (I + II + III)	180	**18 736**	

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	10 500
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

② COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise: **ABF BAT**

Néant ☐ *

A - RESULTAT COMPTABLE

			Exercice N clos le 30062020 (1)	Exercice N-1 clos le (2)
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209	210	
	Production vendue biens	dont export et livraisons intracommunautaires 215	214	
	Production vendue services *	dont export et livraisons intracommunautaires 217	218	44 261	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222	1 100	
	Production immobilisée *		224		
	Subventions d'exploitation reçues		226	4 500	
	Autres produits		230		
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)		232	**49 861**	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234		
	Variation de stock (marchandises) *		236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)		238	13 721	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*		240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : ..... - immobilier : .....)		242	32 468	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)		244		
	Rémunérations du personnel *		250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)		252		
	Dotations aux amortissements *		254	1 283	
	Dotations aux provisions		256		
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 ; dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 }		262		
	Total des charges d'exploitation (II)		264	**47 473**	
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	**2 388**	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)	280		
	Produits exceptionnels	(IV)	290		
	Charges financières	(V)	294	107	
	Charges exceptionnelles — Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347 ; Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348	(VI)	300		
	Impôts sur les bénéfices *	(VII)	306		
	2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		310	**2 281**	

B - RESULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2 — 312 : **2 281** ; 314 :

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*	316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318	
	Provisions non déductibles*	322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)	324	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247 ; écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999	
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	997	
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies) 986 ; Zone franche urbaine (44. octies et 44 octies A) 987 ; Zones restructuration de la défense (44 terdecies) 127		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981 ; Jeune entreprise innovante (44. sexies A) 989 ; Zone de revitalisation rurales (44. quindecies) 138	342	
	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies) 990 ; Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991 ; Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies) 992		
	ZFA NG (44 quatердecies) 345 ; Investissements outre-mer 344 ; Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies) 993		
	Divers* dont : Créance due au report en arrière du déficit 346 ; Déduction exceptionnelle (art 39 decies) 655 ; Déduction exceptionnelle -nelle simulateur de conduite 641	350	4 500
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A) 643 ; Déduction exceptionnelle (art 39 decies B) 645 ; Déduction exceptionnelle (art 39 decies C) 647 ; Déduction exceptionnelle (art 39 decies D) 648		
	RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS — Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352	354 : **2 219**
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)	356	
	Déficits antérieurs reportables :* ..... dont imputés sur le résultat :		360 :
	RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS — Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370	372 : **2 219**

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

2033B - Divers à réintégrer au 30/06/2020

Libellé	Montant
Totalisation	

2033B - Divers à déduire
au 30/06/2020

Libellé	Montant
AIDE COVID	4 500
Totalisation	**4 500**

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFiP N° 2033-C2020

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **ABF BAT**

Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISE		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410	412	414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446	
	Installations générales agencements divers	450	452	454	456	
	Matériel de transport	460	462 10 500	464	466 10 500	
	Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476	
Immobilisations financières		480	482	484	486	
TOTAL		490	492 **10 500**	494	496 **10 500**	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immoblisations incorporelles		500	502	504	506
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546
	Matériel de transport	550	552 1 283	554	556 1 283
	Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566
TOTAL		570	572 **1 283**	574	576 **1 283**

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisation	Valeur d'actif* ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values : Court terme * ⑤	Long terme : 19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

2033C - Détail du cadre III, plus & moins values au 30/06/2020

Nature des immobilisations cédées	Valeur d'actif	Amortiss.	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values court terme	long terme 19%	long terme 15% ou 12,80%	long terme 0%
Totalisation								

(4) **RELEVE DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES - DEFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : **ABF BAT** — Néant ☐ *

I RELEVE DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montan à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B	780	

II DEFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	2 219
Total des déficits restant à reporter	870	2 219

III DEFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

2033D - Détail des dotations aux prov. et ch. à payer au 30/06/2020

C Ventilation des dotations aux provisions et charges à payer non déductibles pour l'assiette de l'impôt	Montant
Totalisation	

CET - VALEUR AJOUTEE

N° 2033-E 2020

Fiche de calcul pour les activités de location ou de sous-location d'immeubles nus et pour les retraitements de valeur ajoutée à reporter sur le 1329 et 1330-CVAE

Renseigner ci-contre le code 1 si vous êtes concernés par cette fiche, 0 , pour activer le report sur le cerfa 2033E.

L'utilisation de cette fiche impose que l'imprimé 2033E ne soit pas saisi directement.

=> pour la valeur ajoutée 1329/1330-CVAE ligne 117 du 2033E, renseigner 100% en colonne n°2 et saisissez les retraitements nécessaires

=> pour la valeur ajoutée activité de location renseigner le taux, en colonne n°2, à appliquer sur les produits et charges pour l'année considérée, avec possibilité de modifier en colonne n°3 et saisissez les retraitements si nécessaire pour la valeur ajoutée 1329/1330-CVAE ligne 117 du 2033E

Désignation de l'entreprise : **ABF BAT**

Exercice ouvert le : **05072019** et clos le : **30062020** Durée en nombre de mois | **12** |

I - Chiffre d'affaire de référence CVAE		**n°1:** 100%	**n°2:** 100, %	**n°3:** saisie
Ventes de marchandises	108			
Production vendue - Biens	108			
Production vendue - Services	108	44 261	44 261	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119			
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105			
TOTAL 1	106	**44 261**	**44 261**	**44 261**
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143			
Subventions d'exploitation reçues	113	4 500	4 500	
Variation positive des stocks	111	1 100	1 100	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153			
TOTAL 2	144	**5 600**	**5 600**	**5 600**
Retraitement des produits suivants pour le calcul de la valeur ajoutée à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE (ligne de totalisation SA, ci- dessous)				
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Achats de marchandises (droits de douanes compris)	121			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	121	13 721	13 721	
Autres achats	121	18 417	18 417	
Variation négative des stocks	145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	12 681	12 681	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133			
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135			
Moins-value de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150			
TOTAL 2	152	**44 818**	**44 818**	**44 818**
Retraitement des charges suivantes pour le calcul de la valeur ajoutée à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE (ligne de totalisation SA, ci- dessous)				
III - Valeur ajoutée produite				
Calcul de la Valeur Ajoutée **TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL3**	137	**5 043**	**5 043**	**5 043**
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)	117	**5 043**		

(5)

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2033-E 2020

Désignation de l'entreprise : **ABF BAT** Néant ☐ *

Exercice ouvert le : **05072019** et clos le : **30062020** Durée en nombre de mois **12**

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel *	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	44 261
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	**44 261**

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	4 500
Variation positive des stocks	111	1 100
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	**5 600**

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121	32 138
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	12 681
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	**44 818**

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée **TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3**	137	**5 043**

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	117	

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.

Mono établissement au sens de la CVAE	020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE			022	
Effectifs au sens de la CVAE			023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			026	
Période de référence	024		160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)			186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

⑥ COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2033-F 2020

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1/0 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 30/06/2020 N° SIRET 85222368400014

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE ABF BAT

ADRESSE (voie) 17 DES ALLIES

CODE POSTAL 88100 VILLE SAINT DIE DES VOSGES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M | Nom patronymique DINGER | Prénom(s) ALI | Nom marital | % de détention 100,00 | Nb de parts ou actions 100 | Naissance : Date 06061989 | N° département 68 | Commune MULHOUSE | Pays FRANCE | Adresse : N° 17 | Voie RUE DES ALLIES | Code postal 88100 | Commune SAINT DIE | Pays FRANCE

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s) | Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions | Naissance : Date | N° département | Commune | Pays | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

⑦ FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFiP N° 2033-G 2020

1/0 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 30/06/2020 N° SIRET 85222368400014

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **ABF BAT**

ADRESSE (voie) **17 DES ALLIES**

CODE POSTAL **88100** VILLE **SAINT DIE DES VOSGES**

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE **905**

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

Liberté·Égalité·Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE
DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2067
(2020)

Formulaire obligatoire (article 54 quater du Code général des impôts)

RELEVE DE FRAIS GENERAUX

ANNEE_____ ou exercice

Désignation de l'entreprise **ABF BAT**
Adresse **17 DES ALLIES** **88100 SAINT DIE DES VOSGES**

du **05072019**
au **30062020**

A - FRAIS ALLOUES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX REMUNEREES : v. notice ❶

	NOM, PRENOM ET EMPLOI OCCUPE	ADRESSE COMPLETE
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

	REMUNERATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ❻)	DEPENSES ET CHARGES AFFERENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ❷) 1	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ❸) 2	Valeur des avantages en nature (v. notice ❹) 3	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ❺) 4	TOTAL DES COLONNES 1 à 4 5	6	aux véhicules et autres biens (v. notice ❼) 7	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ❽) 8	9
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
**									

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ELEMENTS DE REFERENCE (v. notice ❶) :

Total des dépenses		**Bénéfices imposables ❾**	
- de l'exercice .....(total col. 9 + total col. 10) ❿		- de l'exercice ..... ❿	**(2 219)**
- de l'exercice précédent ❿		- de l'exercice précédent ❿	

Nom et qualité du signataire
M. DINGER ALI
PRESIDENT

A SAINT DIE, le **29/01/2021**
Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche

Bilan

Actif

Etat exprimé en **euros**

		30/06/2020			
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations corporelles	10 500	1 283	9 217	
	Immobilisations financières (1)				
	Total I	**10 500**	**1 283**	**9 217**	
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en-cours de production				
	Marchandises	1 100		1 100	
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	Créances clients et comptes rattachés (2)				
	Autres créances (3)	3 952		3 952	
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités				
	Charges constatées d'avance	4 468		4 468	
	Total II	**9 520**		**9 520**	
	Total général I + II	**20 020**	**1 283**	**18 736**	

Passif

		30/06/2020	
		Net	Net
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	2 000	
	Ecarts de réévaluation		
	Réserve légale		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
	RESULTAT DE L'EXERCICE		
	Provisions réglementées	**2 281**	
	Total I	**4 281**	
	Provisions pour risques et charges		
	Total II		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	8 465	
	Fournisseurs et comptes rattachés *		
	Autres dettes	5 949	
	Produits constatés d'avance	41	
	Total III	**14 455**	
	Total général I+II+III	**18 736**	

(1) Dont immobilisations financières - 1 an		(4) Dont dettes à plus d'un an	
(2) Dont créances à plus d'un an		Coût de revient des immobilisations acquises	
(3) Dont comptes courants associés débiteurs		Prix de vente hors TVA des immob. cédées	10 500

Détail du Passif

Etat exprimé en **euros**	05/07/2019 - 30/06/2020 (12 mois)	mois	Variations %
TOTAL I - Capitaux propres	**4 281** *22,85*		**4 281**
Capital Social ou individuel	**2 000** *10,67*		**2 000**
CAPITAL	2 000 *10,67*		2 000
Résultat de l'exercice	**2 281** *12,18*		**2 281**
TOTAL II - Autres fonds propres			
TOTAL III - Total des Provisions			
TOTAL IV - Total des dettes	**14 455** *77,15*		**14 455**
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	**8 465** *45,18*		**8 465**
PRET SOCAMA 5842371	8 465 *45,18*		8 465
Emprunts et dettes financières divers	**41** *0,22*		**41**
ASSOCIES COMPTES COURANTS	41 *0,22*		41
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	**5 949** *31,75*		**5 949**
Collectif fournisseurs créditeurs	5 949 *31,75*		5 949
TOTAL DU BILAN PASSIF	**18 736** *100,00*		**18 736**

Détail de l'Actif

Etat exprimé en **euros**	05/07/2019 12 30/06/2020 mois		mois	Variations %
Capital souscrit non appelé				
TOTAL II - Actif Immobilisé NET	**9 217** *49,19*			**9 217**
Autres immobilisations corporelles	**9 217** *49,19*			**9 217**
MATERIEL DE TRANSPORT	10 500 *56,04*			10 500
AMORT.MATERIEL DE TRANSPORT	(1 283) *-6,85*			(1 283)
TOTAL III - Actif Circulant NET	**9 520** *50,81*			**9 520**
En-cours de production de biens	**1 100** *5,87*			**1 100**
En-cours production biens	1 100 *5,87*			1 100
Autres créances	**3 952** *21,09*			**3 952**
TVA DEDUCTIBLE ABS	1 319 *7,04*			1 319
CREDIT DE TVA A REPORTER	2 369 *12,64*			2 369
TVA COLLECTEE 20%	264 *1,41*			264
Disponibilités	**4 468** *23,84*			**4 468**
BANQUE POPULAIRE	4 468 *23,84*			4 468
TOTAL DU BILAN ACTIF	**18 736** *100,00*			**18 736**

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en **euros** | **30/06/2020**

		France	Exportation	12 mois	0 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	44 261		44 261	
	Montant net du chiffre d'affaires	**44 261**		**44 261**	
	Production stockée				
	Production immobilisée			1 100	
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			4 500	
	Autres produits				
	Total des produits d'exploitation (1)			**49 861**	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock			13 721	
	Autres achats et charges externes			32 468	
	Impôts, taxes et versements assimilés				
	Salaires et traitements				
	Charges sociales du personnel				
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations				
	- charges d'exploitation à répartir			1 283	
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges				
	Total des charges d'exploitation (2)			**47 473**	
	RESULTAT D'EXPLOITATION			**2 388**	

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en **euros**

		30/06/2020	
RESULTAT D'EXPLOITATION		**2 388**	
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers		
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)		
	Différences négatives de change	107	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières	**107**	
RESULTAT FINANCIER		**(107)**	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		**2 281**	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
PARTICIPATION DES SALARIES			
IMPOTS SUR LES BENEFICES			
TOTAL DES PRODUITS		**49 861**	
TOTAL DES CHARGES		**47 579**	
RESULTAT DE L'EXERCICE		**2 281**	

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) dont produits concernant les entreprises liées
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en **euros**	05/07/2019 12 30/06/2020 mois		mois	Variations %
Total des produits d'exploitation	**49 861** *112,65*			**49 861**
Ventes de marchandises				
Production vendue Biens				
Production vendue Services + Travaux	**44 261** *100,00*			**44 261**
Production vendue Services FRANCE	**44 261** *100,00*			**44 261**
TRAVAUX 20%	2 987 *6,75*			2 987
PS EXONERES	41 274 *93,25*			41 274
Montant net du chiffre d'affaires	**44 261** *100,00*			**44 261**
Production stockée	**1 100** *2,49*			**1 100**
Production stockée	1 100 *2,49*			1 100
Subventions d'exploitation	**4 500** *10,17*			**4 500**
Subventions d'exploitation	4 500 *10,17*			4 500
Total des charges d'exploitation	**47 473** *107,26*			**47 473**
Achats de matières premières et autres appro.	**13 721** *31,00*			**13 721**
ACHATS STOCKES - MAT. PREMIERE	13 721 *31,00*			13 721
Autres achats et charges externes	**32 468** *73,36*			**32 468**
ACHAT ETUDE PS SOUS TRAITANCE	12 600 *28,47*			12 600
CARBURANT	1 190 *2,69*			1 190
FOURNIT.ENTRETIEN, PETIT EQUIP	4 588 *10,37*			4 588
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	40 *0,09*			40
LOCATIONS IMMOBILIERES	1 200 *2,71*			1 200
LOCATIONS MOBILIERES	171 *0,39*			171
PRIMES D'ASSURANCES	1 101 *2,49*			1 101
ASSURANCE PRET	23 *0,05*			23
HONORAIRES	2 400 *5,42*			2 400
PUBLICITE, PUBLICATIONS,	348 *0,79*			348
DIVERS, DONS, POURBOIRE	50 *0,11*			50
DEPLACEMENTS, MISSIONS	638 *1,44*			638
IKM DINGER ALI	6 034 *13,63*			6 034
RECEPTIONS	1 556 *3,51*			1 556
FRAIS POSTAUX ET TELECOM.	144 *0,33*			144
SERV. BANCAIRES TAXABLES	379 *0,86*			379
SERV. BANCAIRES NON TAXABLES	8 *0,02*			8
Dotation aux amortissements sur immobilisations	**1 283** *2,90*			**1 283**
DOT.AMORT. IMMO.CORPORELLES	1 283 *2,90*			1 283
Autres charges de gestion courante				
CH. DIVERSES GESTION COURANTES				
Résultat d'exploitation	**2 388** *5,40*			**2 388**
Total des produits financiers				
Total des charges financières	**107** *0,24*			**107**

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en **euros**	05/07/2019 12 30/06/2020 mois		mois	Variations %
Intérêts et charges assimilées	**107**	*0,24*		**107**
INTERET PRET 86290770983	47	*0,11*		47
ESCOMPTES ACCORDEES	60	*0,13*		60
Résultat financier	**(107)**	*-0,24*		**(107)**
Résultat courant avant impôts	**2 281**	*5,15*		**2 281**
Total des produits exceptionnels				
Total des charges exceptionnelles				
Résultat exceptionnel				
Résultat de l'exercice	**2 281**	*5,15*		**2 281**